



PROGRAMME LOCAL
DE L'HABITAT DURABLE

Dossier de demande subvention et/ou de garantie d'emprunts

Programme Local de l'Habitat

Dispositif d'aide en faveur du logement social

Contenu du dossier :

- ☐ Un dossier de demande d'aide financière ou de garantie d'emprunts à compléter composé de 2 fiches :
 - ✓ Engagements du demandeur
 - ✓ Fiche "Description de l'opération"
- ☐ La liste des pièces à joindre au dossier

Avant de remplir cette demande, lisez attentivement la note d'information jointe.

Le dossier est téléchargeable sur le site du Grand Périgueux : www.agglo-perigueux.fr

Le dossier est à transmettre en un exemplaire signé et un exemplaire par voie électronique auprès de :

Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux
Service Habitat
255 rue Martha Desrumaux
24000 PERIGUEUX
habitat@grandperigueux.fr

Demande d'aide financière et engagements du demandeur

Je soussigné (Prénom - Nom) ...**Daniel REYNET**.....en qualité de représentant légal de ...**Maire de la commune de Saint-Pierre-de-Chignac**

→ sollicite une aide auprès du Grand Périgueux qui correspond à l'aide suivante (cocher la(les) ligne(s)) :

Domaine d'intervention	Agglomération et communes		cochez	Montant total sollicité
	Règle 1 € agglo = 1 € commune			
Garantie d'emprunt	70 à 100 % des prêts CDC	• Pas de contribution des communes • Tous bailleurs HLM sauf office départemental (garanties par le CD 24)		
Construction	1 500 €/logement(1)	• Aide de base PLAI, PLUS et PSLA • Tous bailleurs HLM		
	3 000 € /logement	• Majoration PLAI Très social (< de 20 % du PLAI) • Tous bailleurs HLM		
Acquisition-Amélioration	jusqu'à 1 000 €/logement	• Majoration du PLAI, PLUS et PSLA • Tous bailleurs HLM		
Volet durable de la production ou rénovation	jusqu'à 1 000 €/logement	• Matériaux ou équipements respectueux de la transition écologique • Tous bailleurs HLM		
Production sociale dans le parc privé	1 000 €/logement	• Prime aux logements conventionnés ANAH après travaux • Tous bailleurs privés		
Logements pour les publics dits « spécifiques »	Jusqu'à 5 000 € /place	• Avec contrepartie minimum de la commune de 1 500 € /place • Tous bailleurs HLM		
Réhabilitation du parc social	1 500 €/logement(1)	• Amélioration du confort, du cadre de vie et de la sécurité des locataires • Tous bailleurs HLM		
	1 500 €/logement (1)	• Rénovation thermique des logements (mini gain 80kwh/m²) • Tous bailleurs HLM		
Démolition partielle accompagnant une réhabilitation	1 500 € /logement	• En quartier Politique de la Ville (prioritaires, de veille et fragilisés) • Tous bailleurs HLM		
Production de logements communaux conventionnés	85 €/m² dans la limite de 60 m2 (max 6000 €)	• Aide de base au logement communal conventionné • Communes	X	6000 €
Production de logements communaux conventionnés	jusqu'à 1 000 €	• Majoration pour petites typologies (T1 auT3) neuf ou acquisition -amélioration (sans dépasser 1 subvention totale de 6000 € /lgmt) • Communes		
Rénovation de logements communaux conventionnés	jusqu'à 100 €/m² dans la limite de 60 m² (max 6000 €)	• Aide à la rénovation du logement communal conventionné (y compris acquisition-amélioration) • Communes		

(1) Doublement possible de ces aides sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville en renouvellement urbain (dans un rayon de 300 m.)

→ certifie sur l'honneur :

- L'exactitude des renseignements indiqués dans le présent dossier,

- que les travaux ne sont pas commencés
- avoir pris connaissance de la note d'information relative au dossier et notamment les critères d'éligibilité.

→ m'engage à :

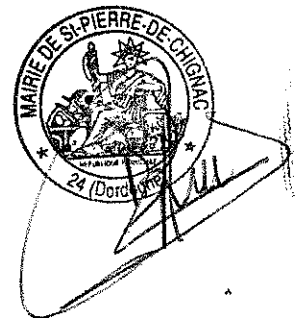
- réaliser le projet tel que décrit dans le présent dossier sous réserve de l'octroi de l'aide qui me sera notifiée,
- commencer les travaux dans un délai de 2 ans, prorogeable 1 an, à compter de la notification de la subvention par la C.A. du Grand Périgueux.,
- justifier l'exécution du projet dans un délai de 4 ans à compter du démarrage de l'opération,
- me soumettre à tout contrôle technique, administratif et financier sur pièces et/ou sur place,
- assurer une publicité adaptée de l'aide financière de la C.A. du Grand Périgueux (panneaux de chantier, supports de communication, articles de presse...)
- reverser à la C.A. du Grand Périgueux toute somme qui me serait réclamée en cas de non-respect des engagements ci-dessus.

Date

Nom et signature du représentant légal

Cachet

16/12/24



Description de l'opération

Intitulé et adresse de l'opération (précisez la référence cadastrale). Précisez, le cas échéant, si l'opération est située en quartier politique de la ville.

Dossier de demande de subvention et/ou de garantie d'emprunts en faveur du logement social

ISOLATION, REFECTION ET RENOVATION ENERGETIQUE DE LA LONGERE
197 BIS AVENUE DU MANOIRE – 24330 SAINT PIERRE DE CHIGNAC
REFERENCE CADASTRALE : AB 357

Le porteur de l'opération

Nom (raison sociale pour une structure) : *COMMUNE DE SAINT PIERRE DE CHIGNAC*

Précisez la forme juridique dans le cas d'une structure :

☒ Personne publique

☐ Entreprise

☐ Autre à préciser :

N° SIRET : 212 404 842 00016

Code NAF : 84.11Z – administration publique générale

Représentant Légal

Fonction : **Maire**

Nom / Prénom : **REYNET Daniel**

Téléphone : **05 53 45 43 31**

télécopie :

Mail : **mairie@saintpierredechignac.fr**

Responsable à contacter (s'il diffère du représentant légal)

Fonction :

Nom / Prénom :

Téléphone :

télécopie :

Mail :

L'opération

1. Contexte général et description synthétique de l'opération

Contexte et présentation générale de l'opération, partenariat impliqué, résultats attendus au regard des objectifs du PLH, publics visés, etc. Opération neuve, acquisition -amélioration, destinée à l'accès social ou encore rénovation du parc existant (dans ce cas, indiquez les dysfonctionnements constatés et la plus-value des travaux pour les locataires)?

PROJET ISOLATION, REFECTION ET RENOVATION ENERGETIQUE DE LA LONGERE

Acquise par la commune en 1974, cette bâtisse de 90 m² a bénéficié au fil du temps de quelques travaux d'aménagements pour être proposée à la location.

Cependant, de gros problèmes d'humidité, nous empêchent actuellement de proposer cette longère qui était louée 545 euros/mois, conduisant à un manque à gagner de 6540 euros par an pour la commune et un logement en moins à proposer à une famille sachant le marché de la location est extrêmement tendu actuellement.

D'une surface de 90 m² avec jardin, cette maison pourrait satisfaire une famille avec enfants

Afin de pouvoir relouer cette longère dans de bonnes conditions de salubrité, quelques travaux sont absolument nécessaires :

- Drainage autour de la maison afin d'éliminer les remontées d'eau par capillarité sur les murs intérieurs ;
- Isolation des murs, plafonds et grenier ;
- Pose d'un chauffe-eau thermo-dynamique
- Rénovation de la salle de bain vétuste.



1.1 En cas de demande de subvention une opération destinée à des

ID : 024-200040392-20260226-DD2026_029-DE

Précisez quel type de public est visé, quelle adaptation des logements, quel accompagnement des locataires ?

1. Description logements/loyer de sortie

Typologie (T1, T2, T3 ...), forme (petit collectif, individuel...), jardins, garages, etc., type de financements des logements (PLAI, PLUS, PSLA, PALULOS...), loyers de sortie prévisionnels, etc. En cas de logement communal conventionné (PALULOS), merci d'indiquer le n° de la convention)

Type de logements (T1, T2, T3...)	Forme (individuel ou collectif)	Nombre de logements				Surface habitable moyenne (m2)	Loyer mensuel		
		PALULOS (logement communal conventionné)	PLAI	PLUS	TOTAL		PALULOS (logement communal conventionné)	PLAI	PLUS
T4	Individuel	Demande en cours				90	Demande en cours		

2.1 En cas de demande de subvention pour rénovation (fiches 8 et 9 et 1

Indiquez l'éventuel impact des travaux sur les loyers

Type de lgmts (T1, T2, T3...)	Forme (individuel ou collectif)	Nombre de logements				Surface hab moyen (m2)	Loyer moyen avant travaux			Loyer moyen après travaux	
		PLAI	PLUS	PALULOS	TOTAL		PLAI	PLUS	PALULOS	PLAI	PLUS ou PALULOS

3. Objectifs en terme de développement durable

Choix de matériaux de construction, descriptif technique permettant des économies d'énergie, sensibilisation des futurs occupants, labellisation HQE, THPE, réseau de chaleur, objectifs d'économie d'énergie etc. Si demande d'aide pour réhabilitation thermique, précisez les étiquettes DPE estimées (kwh / GEs) et les gains attendus si travaux

Pour réduire la consommation d'énergie, nous isolerons le garage, le grenier, le plafond et les murs par de la laine de verre.

Nous remplaçons le ballon d'eau chaude actuel énergivore par un ballon thermodynamique.

Consommation énergétique du bâtiment actuellement 219 Kwh/m2/an, après travaux : 152

3.1 En cas de demande de prime pour matériaux respectueux de la transition verte (fiche 5 du règlement d'intervention)

Précisez quel type de matériaux (parmi les 5 options possibles pour cette aide) ainsi que les modalités de sa mise en œuvre et /ou caractéristiques techniques (voir liste des pièces à fournir en annexe)

Prévisionnel de l'opération (liste des aides sollicitées, calendrier financier prévisionnel)

4. Budget prévisionnel

La dépense subventionnable doit être présentée Hors Taxes (HT) si le porteur d'opération récupère la TVA et Toutes Taxes Comprises (TTC) s'il ne la récupère pas. Valoriser la subvention de la commune et préciser si celle-ci est non financière (rétrocession du foncier pour une valeur symbolique, prise en charge des travaux d'aménagement,... etc)

MAIRIE
DE
SAINT-PIERRE DE CHIGNAC
DORDOGNE



Téléphone : 05 53 45 43 31
Télécopie : 05 53 45 43 30
Courriel : mairie@saintpierredeschignac.fr

Facebook : Les Chignac Quoi ?

PLAN DE FINANCEMENT REFECTION ET RENOVATION ENERGETIQUE DE LA LONGERE

DÉPENSES			RECETTES			
Postes de dépenses	Montant dépense (hors taxes)	Montant dépense (toutes taxes comprises)	Ressources	Montant financement	Taux	Etat de la subvention
Travaux :			Cofinancements :			
Almeida - Maçonnerie TVA 5,5	8 226,00 €	8 678,43 €	UE :			☐ sollicitée ☐ acquise
Entreprise Deltreuil Frères TVA 5,5	11 918,55 €	12 574,07 €	État :	8 256,04 €	30,00%	☒ sollicitée ☐ acquise
BNE - plomberie TVA 5,5	7 375,57 €	7 781,23 €	Département :	5 504,02 €	20,00%	☒ sollicitée ☐ acquise
			Grand Périgueux aide habitat	6 000,00 €	21,80%	☒ sollicitée ☐ acquise
			Autofinancement	7 760,06 €	28,20%	☐ sollicitée ☐ acquise
			Autre cofinancier A			☐ sollicitée ☐ acquise
					100%	
TOTAL DÉPENSES	27 520,12 €	29 033,73 €	TOTAL RECETTES	27 520,12 €		

4. Calendrier prévisionnel

Commencement prévu le : 01/04/2025

Livraison des logements prévue le : 01/09/2025

Date souhaitée de versement par le Grand Périgueux : le plus tôt possible

Pièces à joindre au dossier de demande

Pièces liées au porteur d'opération

	Pour tous les porteurs de projet	
Données bancaires	Relevé d'identité bancaire	
Engagement	Le cas échéant, délibération de l'organe compétent approuvant l'opération et le plan de financement prévisionnel détaillé dans la demande	
	Pour les entreprises	Pour les autres
Preuve de l'existence légale	Extrait Kbis, inscription au registre ou répertoire concerné	Copie de la publication au JO ou de l'arrêté d'approbation de la convention constitutive, statuts...
Données financières	Trois dernières liasses fiscales complètes	Derniers bilans et compte de résultats approuvés par l'assemblée et le rapport du commissaire aux comptes s'il y en a un

Pièces complémentaires à joindre en fonction de l'opération

❖ Pour les acquisitions et pour les travaux

- ✓ Document précisant la situation juridique des terrains et/ou immeubles et établissant que le demandeur a ou aura la libre disposition de ceux-ci (promesse de vente, acte de propriété...)
- ✓ Plan de situation, plan cadastral, plan de masse
- ✓ Estimation des domaines pour le foncier le cas échéant
- ✓ Délibération de la commune portant sur sa participation à l'opération concernée

❖ Pièces complémentaires pour une demande de garantie d'emprunt

- ✓ Attestation ou contrat de prêt de la caisse des dépôts et consignations détaillant les caractéristiques du (des) prêt(s) contracté(s) + modèle de délibération de la CDC

❖ Pour la prime « matériaux respectueux de la transition écologique et la croissance verte »

- Pour les logements équipés de **chauffe-eau solaires thermiques** afin de promouvoir les énergies renouvelables et en alternative aux chauffe-eaux thermodynamiques.

Pièces à fournir :

- Schéma hydraulique de l'installation (dont position du ballon dans le bâtiment)
- Photomontage présentant l'effort d'intégration architecturale des capteurs solaires (ex : Sur toit-terrasse, privilégier les capteurs tube positionnés à l'horizontal)
- Note de calcul du taux de couverture des besoins en ECS par l'énergie solaire inclus hypothèses tels que :
 - Nb de personnes
 - Hypothèse besoins (en L/j.pers.)
 - Orientation et Inclinaison des capteurs
 - Surface de capteurs
 - Rendement et type des capteurs solaires (plan ou à tubes sous-vide)
- Le devis (et la facture au moment du versement de la subvention) suffisamment détaillés avec :
 - Surface et marque des capteurs
 - Volume de stockage
 - Calorifugeage des tuyaux
- bâtiment protégé de la chaleur entrant par le toit afin d'éviter la climatisation. **Les matériaux utilisés pour l'isolation des combles devront permettre un déphasage thermique efficace (au moins 8 heures pour des combles perdus et 10h pour des rampants).** De plus, l'étanchéité au vent devra être assurée par un pare-pluie (ou écran sous-toiture). Enfin, les fenêtres de toit devront être protégées du soleil (excepté au Nord).

avec :

- η = déphasage (h)
- e = épaisseur de l'isolant (m)
- λ = conductivité thermique (W/m.K)
- ρ = masse volumique (kg/m³)
- C = chaleur spécifique (Wh/kg.K)

$$\eta = 1,38 \sqrt{\frac{\rho C}{\lambda}} e$$

Pièces à fournir :

Dossier de demande de subvention et/ou de garantie d'emprunts en faveur du logement social

- Devis (et/ou factures) suffisamment détaillés avec caractéristiques de :
 - Marque et référence
 - Matériau
 - N° ACERMI ou Avis Technique Européen
 - Densité (kg/m³)
 - Epaisseur installée
 - Capacité thermique massique
- Devis (et/ou factures) suffisamment détaillés avec caractéristiques du pare-pluie ET du pare-vapeur :
 - Marque et type
 - Valeur Sd (m)
- **bâtiment isolé par l'extérieur ou doté de matériaux permettant une isolation répartie**, en alternative à l'isolation intérieure ou l'ossature bois remplie de laine isolante peu dense. Pièces à fournir :
- Descriptif + schéma des murs extérieurs. NB : toutes les couches du sandwich, même les plus fines, doivent être décrites avec :
 - Epaisseur
 - Marque
 - Matériau (dont densité pour les isolants)

Liste non exhaustive des modes constructifs éligibles :

- ✓ Mur à Ossature bois (ou poutre en I ou poutre-boite) avec remplissage :
 - paille
 - béton de chanvre
 - laine de bois semi-rigide + de fibre de bois rigide (devant ou derrière)
- ✓ Brique Isotherme isolée par l'extérieur
- ✓ Brique Monomur ou béton cellulaire

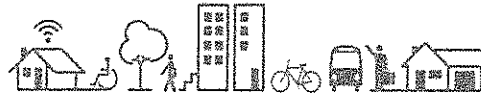
En dehors de cette liste, la proposition technique sera étudiée au cas par cas selon la capacité thermique utile à l'intérieur du bâtiment.

- **Logements équipés d'une ventilation double flux avec by-pass**, et mesure des débits réels par un organisme indépendant, afin de s'assurer de la qualité de l'air intérieur.
Pièces à fournir :
- Tableau de dimensionnement et d'équilibrage des débits (extraction, insufflation, transfert) avec indication du débit pour chaque pièce. NB : le renouvellement d'air journalier moyen sera au minimum de 0,3 vol/h ou 30 m³/pers. pour assurer un débit hygiénique suffisant.
 - Vitesse de l'air en sortie de bouche max = 4m/s
- Schéma d'implantation de la VMC Double-Flux intégrant les positions de :
 - éventuels caissons de répartition
 - silencieux
 - bloc échangeur
 - gaines isolées ou non
- Descriptif complet de l'installation avec :
 - Type de gaines
 - Rendement de l'échangeur de chaleur
 - Type de protection incendie
 - Type de filtres (air entrant, air sortant)
 - Valeur (en cm) du détalonnage des portes intérieures

- * **Logements protégés du soleil** (sans avoir à vivre dans le noir) et **perm** des volets à projection à l'italienne (sauf RDC), des volets coulissants à lames orientables, des menuiseries oscillo-battant, ... en alternative aux volets roulants standards.

Pièces à fournir :

- Plans intérieurs 2D + plans élévation façades avec détails sur :
 - o Position, dimensions et type de menuiseries (ex : oscillo-battant ou non)
 - o Position, dimensions et type de volets
 - o Position, dimensions et type de protection solaire



PROGRAMME LOCAL
DE L'HABITAT DURABLE

Dispositif d'aide en faveur du logement social

NOTE D'INFORMATION

relative au dossier de demande de subvention

❖ Le dispositif d'aide en faveur du logement social de la C.A du Grand Périgueux

- ✓ **Ses objectifs.** Ce dispositif vise à lever les difficultés financières qui freinent la production de logements locatifs sociaux et d'accession sociale à la propriété sur l'agglomération. Il cible :
 - le foncier qui constitue le principal frein au développement de logements sociaux
 - la réhabilitation du parc privé ancien qui offre un potentiel important de mise en marché de logements conventionnés.
- ✓ **Son financement.** Le dispositif est financé à par la C.A. du Grand Périgueux sur les objectifs quantitatifs et qualitatifs du règlement d'intervention en vigueur.
- ✓ **Les critères d'éligibilité.** L'aide financière est apportée seulement aux opérations
 - qui comportent au moins 25% de logements sociaux locatifs (hors PLS) et/ou en accession sociale à la propriété, selon les objectifs par commune du PLH,
 - dont la localisation contribue à une bonne intégration sociale et urbaine (près des lignes Péribus et/ou des centre bourgs)
 - qui respectent les principes de développement durable (maîtrise des charges locatives, utilisation de modes de chauffage ou de matériaux spécifiques).
- ✓ **Les bénéficiaires de l'aide.** L'aide financière peut être apportée :
 - Aux bailleurs sociaux,
 - Aux communes pour du logement communal conventionné,
 - Aux bailleurs privés réalisant du logement locatif conventionné dans le cadre de l'OPAH-RU

❖ Le dépôt et l'instruction du dossier

- ✓ **L'envoi du dossier.** Le dossier doit être envoyé en 1 seul exemplaire au service Habitat de la C.A. du Grand Périgueux qui vérifie avec vous qu'il est complet.
 - ✓ **L'instruction du dossier.** Elle est assurée le service Habitat de la C.A. du Grand Périgueux

- ✓ **Le bureau communautaire**, présidé par le Président de la C.A. du Grand Périgueux, examine l'éligibilité de votre opération et la demande d'aide financière et décide ou non de sa présentation en conseil communautaire. Il informe le Département de sa décision.

❖ **Quelles sont les obligations liées à l'obtention de l'aide financière de la C.A du Grand Périgueux**

- ✓ Le bénéficiaire de l'aide financière est tenu, sous peine de reversement partiel ou total des sommes versées, de respecter certaines obligations.
- ✓ **La réalisation du projet.** Le bénéficiaire s'engage à :
 - respecter les objectifs fixés dans la convention,
 - tenir informé le service Habitat de la C.A. du Grand Périgueux du déroulement de l'opération (début d'exécution, état d'avancement, modification ou abandon de l'opération...)
- ✓ **Le respect des critères de mixité sociale, de localisation et de développement durable.** Le bénéficiaire s'engage à :
 - respecter les critères fixés dans la convention,
 - tenir informé le service Habitat de la C.A. du Grand Périgueux des modifications en cours de réalisation.
- ✓ **Le suivi du plan de financement.** La réglementation en matière d'aide publique devant être respectée, le bénéficiaire doit :
 - transmettre à la C.A. du Grand Périgueux les décisions relatives aux autres aides publiques sollicitées (80% maximum d'aides publiques)
 - le cas échéant, informer le service Habitat de la C.A. du Grand Périgueux des modifications intervenues dans le plan de financement ainsi que dans la participation financière de la commune (règle du fonds de concours 50% de la C.A. du Grand Périgueux = 50% mini de la commune).
- ✓ **Le paiement de l'aide.** Le versement de l'aide intervient :
 - avant l'opération s'il s'agit d'une acquisition foncière ou immobilière
 - après l'opération s'il s'agit d'une aide à l'équilibre d'opération de travaux ou d'une majoration des aides de l'ANAH.
- ✓ **Les contrôles.** Le bénéficiaire doit se soumettre à tout contrôle technique, administratif et financier, sur pièces ou sur place. Les justificatifs devront être conservés par le porteur du projet.
- ✓ **La publicité.** Le bénéficiaire est tenu d'assurer une publicité adaptée de l'aide financière de la C.A. du Grand Périgueux (panneaux de chantier, supports de communication, articles de presse...). Dans le but de promouvoir la qualité des opérations de logements sociaux réalisées, le bénéficiaire autorise les services de la C.A. du Grand Périgueux à publier par voie électronique ou autres, les informations relatives à son opération.

Les coordonnées des
services de la C.A. du Grand
Périgueux

Service Habitat
Tél. 05 53 35 66 40
habitat@grandperigueux.fr

SITUATION AU REPERTOIRE SIRENE

A la date du 28/05/2021

Description de l'entreprise	Entreprise active depuis le 01/01/1980
Identifiant SIREN	212 404 842
Identifiant SIRET du siège	212 404 842 00016
Dénomination	COMMUNE DE SAINT PIERRE DE CHIGNAC
Catégorie juridique	7210 - Commune et commune nouvelle
Activité Principale Exercée (APE)	84.11Z - Administration publique générale
Appartenance au champ de l'ESS ¹	Non

Description de l'établissement	Etablissement actif depuis le 01/03/1983
Identifiant SIRET	212 404 842 00016
Enseigne	MAIRIE
Adresse	24330 SAINT-PIERRE-DE-CHIGNAC
Activité Principale Exercée (APE)	84.11Z - Administration publique générale

1 : Economie Sociale et Solidaire

Important : A l'exception des informations relatives à l'identification de l'entreprise, les renseignements figurant dans ce document, en particulier le code APE, n'ont de valeur que pour les applications statistiques (décret n°2007-1888 du 26 décembre 2007 portant approbation des nomenclatures d'activités françaises et de produits, paru au JO du 30 décembre 2007).

Avertissement : Aucune valeur juridique n'est attachée à l'avis de situation.

Banque de France
1, Rue la Vrillière
75001 PARIS

TRESORERIE
DE PERIGUEUX MUNICIPALE
15 RUE 26EME REGIMENT D INFANTERI
24000 PERIGUEUX

Relevé d'Identité Bancaire (RIB) 053

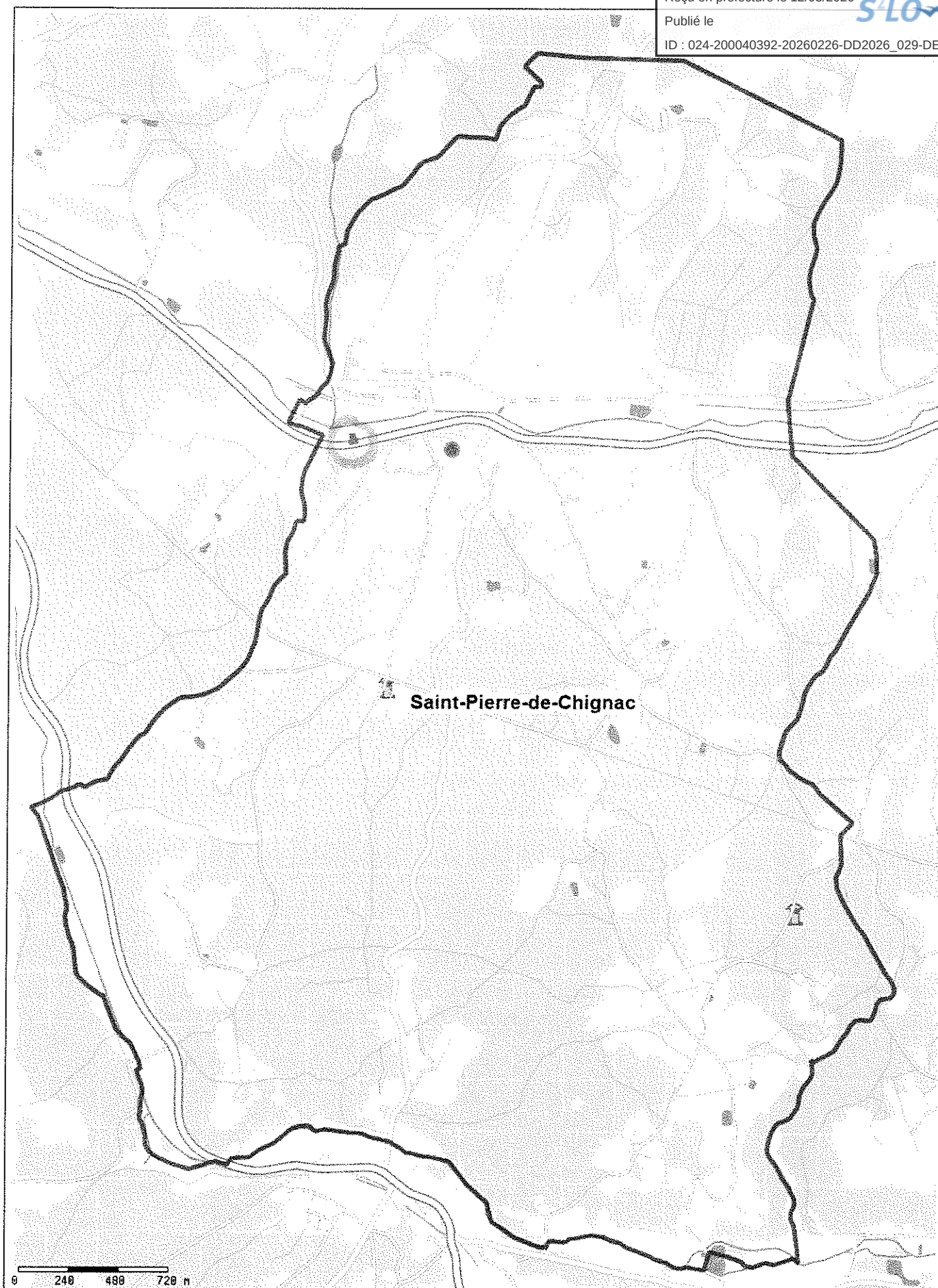
RIB : 30001 00624 C2400000000 14
IBAN : FR42 3000 1006 24C2 4000 0000 014
BIC : BDFEFRPPCCT

Envoyé en préfecture le 12/03/2026

Reçu en préfecture le 12/03/2026

Publié le

ID : 024-200040392-20260226-DD2026_029-DE



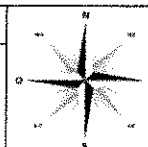
0 240 480 720 m

MAIRIE
SAINT-PIERRE-DE-CHIGNAC
33130



Relevé : 01-12-81 (M. J.)
Révisé : 04-04-92 (M. J.)
Source : carte IGN 1:50 000

PLAN DE SITUATION



Edité le 14/10/2024 - Echelle : 1/25000 - Format : A4

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**L'an deux mil vingt-quatre et le 20 novembre**

Le Conseil Municipal de la Commune de ST-PIERRE-DE-CHIGNAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel REYNET, Maire.

Membres en exercice : 14 présents : 10 absents : 1 absent excusé : pouvoirs : 3

Date de la convocation : 15/11/24

Etaient présents : Daniel REYNET, Daniel DELTREUIL, Francis RODE, Jean-Marie LAVAURE,
Henri GUITON, Carlos PINHEIRO, Emma POURCHAREAU, Catherine DRUART,
Nathalie CHESNIER

Absents : Jessica HARDY

Absents excusés :

Pouvoirs : Hélène BOISSARIE à Emma POURCHAREAU, Bernard LACOMBE à Nathalie CHESNIER,
Sébastien MEUNIER à Daniel REYNET

Secrétaire de séance : Nathalie CHESNIER

Délibération D2024_11_21**Objet : REFECTION ET RENOVATION ENERGETIQUE BATIMENT LONGERE**

Le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver les travaux de rénovation énergétiques de la longère, de la réfection de la salle de bain vétuste et des travaux de drainage des murs suite à l'humidité importante.

Le montant prévisionnel total est de 27 520.12 € HT soit 29 033.73 TTC.

Le maire propose au Conseil Municipal de faire des demandes de subventions auprès des organismes compétents.

PLAN DE FINANCEMENT :

Subvention ETAT	8 256.04 € (taux 30%)
Subvention Département :	5 504.02 € (taux 20%)
Subvention Grand Périgeux Aide Habitat :	6 000.00 € (taux 21.80%)
Autofinancement	7 760.06 € (taux 28.20%)

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré , à la majorité :

Le Conseil Municipal donne pouvoir au Maire de faire les démarches nécessaires pour la réalisation de ce projet.

Fait à SAINT PIERRE DE CHIGNAC

Le 25 novembre 2024

Le Maire,



Visa de la préfecture :

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du :

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication. La juridiction peut être saisie par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre et le 20 novembre

Le Conseil Municipal de la Commune de ST-PIERRE-DE-CHIGNAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel REYNET, Maire.

Membres en exercice : 14 présents : 10 absents : 1 absent excusé : pouvoirs : 3

Date de la convocation : 15/11/24

Etaient présents : Daniel REYNET, Daniel DELTREUIL, Francis RODE, Jean-Marie LAVAURE,
Henri GUITON, Carlos PINHEIRO, Emma POURCHAREAU, Catherine DRUART,
Nathalie CHESNIER

Absents : Jessica HARDY

Absents excusés :

Pouvoirs : Hélène BOISSARIE à Emma POURCHAREAU, Bernard LACOMBE à Nathalie CHESNIER,
Sébastien MEUNIER à Daniel REYNET

Secrétaire de séance : Nathalie CHESNIER

Délibération D2024_11_22**Objet : CONVENTIONNEMENT PALULOS BATIMENT LONGERE**

Le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver les travaux de rénovation énergétiques de la longère, de la réfection de la salle de bain vétuste et des travaux de drainage des murs suite à l'humidité importante.

Le montant prévisionnel total est de 27 520.12 € HT soit 29 033.73 TTC.

Le maire propose au Conseil Municipal de faire des demandes de subventions auprès des organismes compétents.

PLAN DE FINANCEMENT :

Subvention ETAT	8 256.04 € (taux 30%)
Subvention Département :	5 504.02 € (taux 20%)
Subvention Grand Périgieux Aide Habitat :	6 000.00 € (taux 21.80%)
Autofinancement	7 760.06 € (taux 28.20%)

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré , à la majorité :

Le Conseil Municipal donne pouvoir au Maire de faire les démarches nécessaires pour la réalisation de ce projet.

Le Maire propose au Conseil Municipal de faire les démarches nécessaires pour conventionner en logement social – PALULOS- ledit logement de la Longère.**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la demande de conventionnement PALULOS.**

Fait à SAINT PIERRE DE CHIGNAC

Le 25 novembre 2024

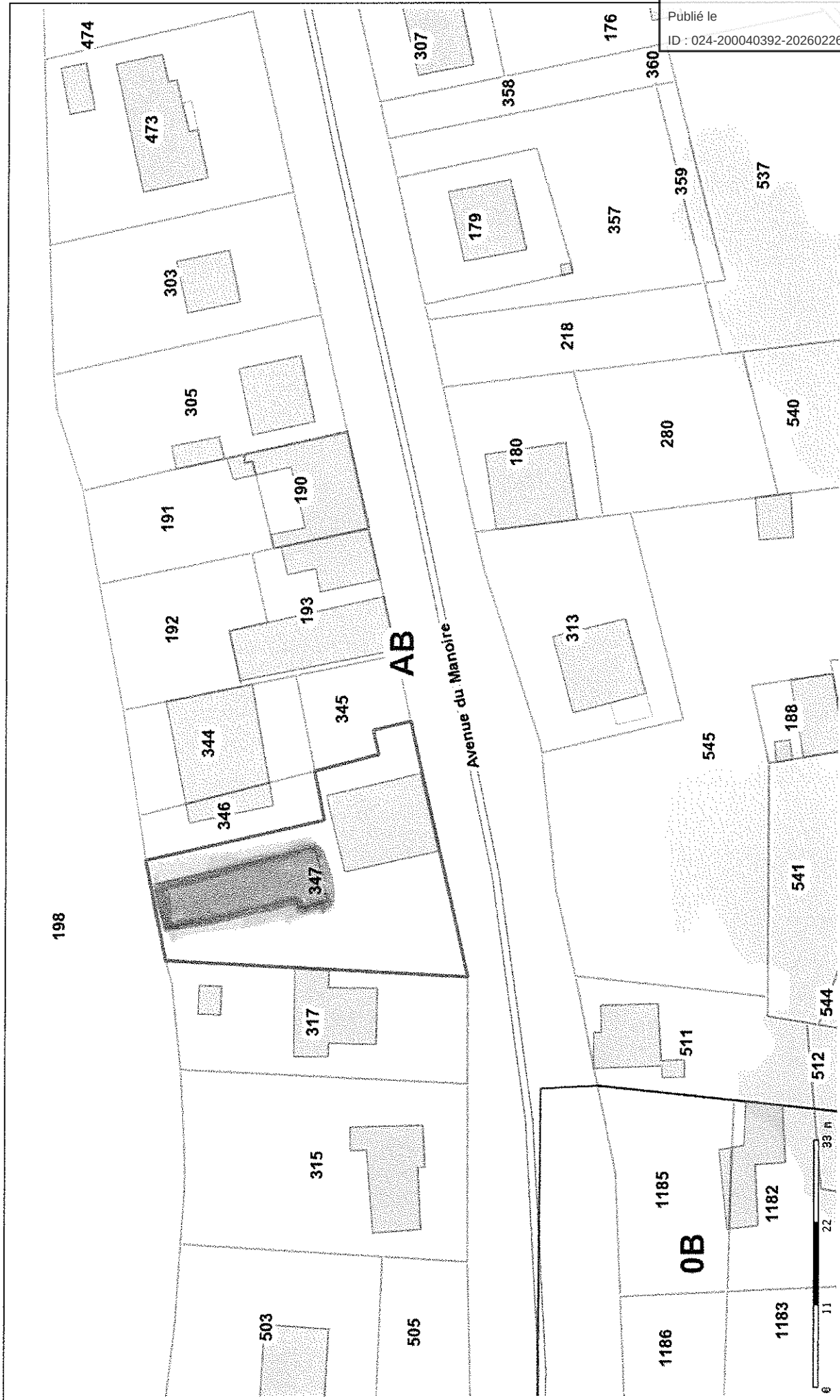
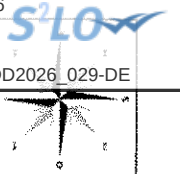
Le Maire,



Visa de la préfecture :

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du :

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication. La juridiction peut être saisie par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.



Plan 1

Longère baronne AB367 - 26330 St Pierre de Crignac
1937 bis avenue du Manoir -



Relevé de matrice cadastrale

Descriptif détaillé de la parcelle AB0347

Commune : Saint-Pierre-de-Chignac

Année de mise à jour : 2023

Caractéristiques de la parcelle				
Parcelle	Contenance	Adresse	Date de l'acte	Présence piscine
AB0347	868 m²	195 AV DU MANOIRE	1976	Non

Propriétaire				
Identifiant	Compte	Identité du propriétaire	Adresse	Statut
PBBMM	+00072	COM COMMUNE DE SAINT PIERRE DE CHIGNAC	MAIRIE 24330 SAINT-PIERRE-DE-CHIGNAC	PROPRIETAIRE

Subdivisions fiscales				
Subdivision	Serie-Tarif	Surface	Groupe de culture	Sous-Groupe de culture
-	A	868 m²	SOL	-
				Majoration terrain constructible
				parc. non passible

Locaux rattachés				
Invariant du local	Type	Année de construction	Surface totale	Nature d'occupation
4840150639	LOCAL COMMERCIAL OU INDUSTRIEL	1810	94 m²	LOCATION AUTRE QUE PROPRIETAIRE OU USUFRUITIER
4840150640	APARTEMENT	1810	118 m²	VACANT
4840150641	MAISON	1900	155 m²	LOCATION AUTRE QUE PROPRIETAIRE OU USUFRUITIER

Contraintes d'urbanisme				
#	Contrainte	Information	Compléments d'information	Impact sur la parcelle
Document d'urbanisme				
1	Zoneage d'urbanisme	UB	https://urbanisme.atd24.net/200040392_PLU_20230525/index.php	874 m² 100% de la surface totale
Servitudes d'utilités publiques				

Contrainte	Information	Compléments d'information	Impact sur la parcelle
	Zone bleue		397 m² 45% de la surface totale
	Zone rouge		12 m² 1% de la surface totale
S1 - Périmètre de protection éloigné (PPE)	Source Ste Marie de Chignac	-	874 m² 100% de la surface totale
S1 - Périmètre de protection éloigné (PPE)	Source Ste Marie de Chignac	-	874 m² 100% de la surface totale
S1 - Périmètre de protection rapproché (PPR)	source de St Marie	-	819 m² 94% de la surface totale
Autres contraintes			
7 Annexe(s)		Règlement local de publicité (ZP2)	1748 m² 200% de la surface totale
8 Zonage d'Assainissement Collectif	Zone d'assainissement collectif existante	-	874 m² 100% de la surface totale
9 Taxe d'Aménagement (Part Communale)	2	-	874 m² 100% de la surface totale
10 Droit de Préemption Urbain	DPU simple de la CAGP - Zone U et AU du PLUi	-	874 m² 100% de la surface totale
11 Droit de Préemption Urbain	Périmètre de veille	-	874 m² 100% de la surface totale
12 Secteurs Amélia 2	Zones Vacances et Façade hors Périgueux	-	874 m² 100% de la surface totale

112404P01 0000000541 000 R

1 2404P01 000000005

FICHE N° A Commune SAINT PIERRE DE CHIGNAC

NOM: COMMUNE DE SAINT PIERRE DE CHIGNAC le 7

Autres fiches A. créées au nom de l'intéressé

Autres fiches A. créées au nom de l'intéressé

N°.....	C ^{re}	Epx :	né le
N°.....	C ^{re}	Epx :	né le
N°.....	C ^{re}	Epx :	né le
N°.....	C ^{re}	Epx :	né le

N°	N° et An.
I - IMMEUBLES URBAINS (Référer aux fiches d'immeubles, modèle II)	
III - FORMALITÉS CONCERNANT LES IMMEUBLES RURAUX (Pour les formalités concernant les immeubles urbains, voir les fiches de chacun des immeubles dont les adresses figurent au tableau I)	

au plan	adresses (lignes et numéros) ou, à défaut, livraisons	A --- MUTATIONS	SERVITUDES ACTIVES	II -- CHARGES, PRIVILEGES ET HYPOTHEQUES
P. 396	Ankarsmusetten Les moulins de l'4			

[illegible][illegible]

10	398	Winkel, Georg-Adolf, Kaufmann in Mühlentrop	1927	Elphinst. K. 25. 6. 1927	Winkel, Adolf - Tochter 2. Wenzelberg
11	399	do.	1931	Winkel, Adolph, Sohn 11. 9. 11. 1931	

[illegible][illegible][illegible]

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	54	55	56	57	58	59	60	61	62	63	64	65	66	67	68	69	70	71	72	73	74	75	76	77	78	79	80	81	82	83	84	85	86	87	88	89	90	91	92	93	94	95	96	97	98	99	100	101	102	103	104	105	106	107	108	109	110	111	112	113	114	115	116	117	118	119	120	121	122	123	124	125	126	127	128	129	130	131	132	133	134	135	136	137	138	139	140	141	142	143	144	145	146	147	148	149	150	151	152	153	154	155	156	157	158	159	160	161	162	163	164	165	166	167	168	169	170	171	172	173	174	175	176	177	178	179	180	181	182	183	184	185	186	187	188	189	190	191	192	193	194	195	196	197	198	199	200	201	202	203	204	205	206	207	208	209	210	211	212	213	214	215	216	217	218	219	220	221	222	223	224	225	226	227	228	229	230	231	232	233	234	235	236	237	238	239	240	241	242	243	244	245	246	247	248	249	250	251	252	253	254	255	256	257	258	259	260	261	262	263	264	265	266	267	268	269	270	271	272	273	274	275	276	277	278	279	280	281	282	283	284	285	286	287	288	289	290	291	292	293	294	295	296	297	298	299	300	301	302	303	304	305	306	307	308	309	310	311	312	313	314	315	316	317	318	319	320	321	322	323	324	325	326	327	328	329	330	331	332	333	334	335	336	337	338	339	340	341	342	343	344	345	346	347	348	349	350	351	352	353	354	355	356	357	358	359	360	361	362	363	364	365	366	367	368	369	370	371	372	373	374	375	376	377	378	379	380	381	382	383	384	385	386	387	388	389	390	391	392	393	394	395	396	397	398	399	400	401	402	403	404	405	406	407	408	409	410	411	412	413	414	415	416	417	418	419	420	421	422	423	424	425	426	427	428	429	430	431	432	433	434	435	436	437	438	439	440	441	442	443	444	445	446	447	448	449	450	451	452	453	454	455	456	457	458	459	460	461	462	463	464	465	466	467	468	469	470	471	472	473	474	475	476	477	478	479	480	481	482	483	484	485	486	487	488	489	490	491	492	493	494	495	496	497	498	499	500	501	502	503	504	505	506	507	508	509	510	511	512	513	514	515	516	517	518	519	520	521	522	523	52
--	---	---	---	---	---	---	---	---	---	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	----

1	21	309	SECRETARY GENERAL OF THE U.S. DEPT. OF JUSTICE
2	22	40	WILSON, E. E. 12-1973 Mr. J. J. J. J. J.
3	23	41	DR. SECRETARY GENERAL

6	21	42	
7	26	43	
8	26	44	

3	45			
37	46			
10	48			
11	47			
		20-24	43. 14 June 1971. 0800-2345 HKT	0200-1015

12	30	43	23-24-2526	acquisition 24.5.1974. note
13	31	48		
14	32	59		administratif de

15	23	31	DEPARTEMENT DE JORDANE (A + B) CLAY : 50000
16	24	32	
17	25	33	
18	26	34	
19	27	35	

[illegible]

[The page contains faint, illegible markings.]

Demander de renseignements n° 240

2. <https://doi.org/10.1016/j.jmb.2019.04.009> For the full text of this article, please visit the journal website at <https://www.sciencedirect.com/journal/journal-of-molecular-biology>.

2404P01 0000000540 000 R

FICHE N° 1
Commune S'PIERRE-LE-CHIGNON
Autres fiches A. créées au nom de l'administré

N° 2
C° 1
N° 1
C° 1
N° 1
C° 1

1 - IMMEUBLES URBAINS

Références aux fiches d'immatriculation (indiqué B)

Adresses (libres et numéros)
ou, à défaut, lieux-dits

N° du plan	Adresses (libres et numéros) ou, à défaut, lieux-dits
AB 258	Supplément à la Paroisse de St Pierre
AB 259	St Pierre
AB 260	St Pierre
AB 261	St Pierre
AB 262	St Pierre
AB 263	St Pierre
AB 264	St Pierre
AB 265	St Pierre
AB 266	St Pierre
AB 267	St Pierre
AB 268	St Pierre
AB 269	St Pierre

II - IMMEUBLES RURAUX

N° d'ordre	Sec-tion	N° du plan	Sec-tion	N° d'ordre	Sec-tion	N° du plan
1	AB	258	AB	37	AB	258
2	AB	259	AB	38	AB	259
3	AB	260	AB	39	AB	260
4	AB	261	AB	40	AB	261
5	AB	262	AB	41	AB	262
6	AB	263	AB	42	AB	263
7	AB	264	AB	43	AB	264
8	AB	265	AB	44	AB	265
9	AB	266	AB	45	AB	266
10	AB	267	AB	46	AB	267
11	AB	268	AB	47	AB	268
12	AB	269	AB	48	AB	269
13	AB	270	AB	49	AB	270
14	AB	271	AB	50	AB	271
15	AB	272	AB	51	AB	272
16	AB	273	AB	52	AB	273
17	AB	274	AB	53	AB	274
18	AB	275	AB	54	AB	275

Prénoms :
Epx :
né le :
né le :

212-1404-842

COMMUNE DE SAINT-PIERRE-LE-CHIGNON

III - FORMALITÉS CONCERNANT LES IMMEUBLES RURAUX

(Pour les formalités concernant les immeubles urbains, voir les fiches de chacun des immeubles dont les adresses figurent au tableau I)

A - MUTATIONS ET SERVITUDES ACTIVES

Dates, numéros et nature des formalités

Observations

Immatriculation

Dates, numéros et nature des formalités

Observations

Immatriculation

Dates, numéros et nature des formalités

Observations

Immatriculation

Dates, numéros et nature des formalités

Observations

Immatriculation

Dates, numéros et nature des formalités

Observations

Immatriculation

Dates, numéros et nature des formalités

Observations

Immatriculation

Dates, numéros et nature des formalités

Observations

Immatriculation

Dates, numéros et nature des formalités

Observations

Immatriculation

Dates, numéros et nature des formalités

Observations

Immatriculation

Dates, numéros et nature des formalités

Observations

Immatriculation

Dates, numéros et nature des formalités

Observations

Immatriculation

Dates, numéros et nature des formalités

Observations